

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



## 12ème Rallye National des MONTS DE BLOND 10-11 MAI 2025

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 Mars 2025

Ouverture des engagements : 10 Mars 2025

Clôture des engagements : 28 Avril 2025

**Distribution du carnet d'itinéraire** : Salle Polyvalente à Mézières sur Issoire  
Dimanche 4 Mai 2025 de 10h à 15h  
Vendredi 9 Mai 2025 de 14h à 18h  
Samedi 10 Mai 2025 de 8h à 12h

**Dates et heures des reconnaissances** : Dimanche 4 Mai de 10h à 18h  
Vendredi 9 Mai de 14h à 18h  
Samedi 10 Mai de 8h à 15h

**Vérifications administratives le** : Samedi 10 Mai 2025 de 8h15 à 12h et de 13h à 14h15 à la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire

**Vérifications techniques le** : Samedi 10 Mai de 8h30 à 12h et de 13h à 14h30 sur le Parking de la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire.

**Heure de mise en place du parc de départ le** : Samedi 10 Mai de 8h45 à 15h00 sur le Parking de la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le** : 10 Mai 2025 à 11h à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire.

**Briefing obligatoire des Pilotes et Copilotes VHRS /VMRS** : Samedi 10 Mai à 16h à la salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement.

**Briefing obligatoire de la Direction de Course** : Samedi 10 Mai 2025 à 16h15 à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire

**Briefing obligatoire de l'équipage au complet des voitures d'encadrement** : Samedi 10 Mai à 16h30 à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire.

**Publication des équipages admis au départ le :** Samedi 10 Mai 2025 à 16h30

**Publication des heures et ordres de départ le :** Samedi 10 Mai 2025 à 16h30

**Le tableau d'affichage officiel** sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application **SPORTITY** (MDB2025)

**Il n'y aura pas d'affichage officiel physique**

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

Afin de s'assurer qu'au moins, l'un des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

**Le Rallye VHRS/VMRS et le Rallye VHC précéderont le Rallye Moderne pendant toute la durée de l'épreuve.**

**Départ de la 1ère Etape : 1ère VHRS** Samedi 10 Mai à 18h

Départ de la 1ère VHC 15mn après la dernière VHRS

Départ de la 1ère Moderne 15mn après la dernière VHC

**Arrivée de la 1ère Etape : 1ère VHRS** à partir de 18h53

**Départ de la 2ème Etape : 1ère VHRS** Dimanche 11 Mai à 7h30

Arrivée de la 1ère VHRS au Parc Fermé à partir de 15h37

**Vérifications finales :** dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Javelaud 13, rue des Carmes 87330 Mortemart

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**Publication des résultats provisoires du rallye :** 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent de chaque plateau.

**Remise des prix sur le Podium.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 10 et 11 Mai 2025 .en qualité d'organisateur administratif le « **12ème Rallye National des Monts de Blond** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 26/02/25 sous le numéro **10** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **229** en date du 14/03/25

### *Comité d'Organisation*

Président : Jean Brasseur

Membres : David Auvert, Jérôme Auvray, Josée Brasseur, Jean François Dupré, Patrice et Annie Gabarrou, Yves Morand, Laurent Peyraud, Fabrice Ploncard, Bernard Prévot, Bruno Robert, Stéphanie Rougier, Michel Thouvenin, Benoît Thouvenin.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Josée Brasseur Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne  
Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : asaterre.stjunien@gmail.com

Permanence du Rallye : PC Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mezières sur Issoire pendant toute la durée du Rallye

Tel : 06.79.01.15.84

### *Organisateur technique*

Nom : ASA Terre de ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

*au minimum :*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques Courmontagne	Licence n°11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine Condemine	Licence n°56617
	Annie Fourcade	Licence n°15323
Directeur de Course de l'Epreuve	Guy Troncal	Licence n°1056
Directeurs de Course Adj PC	Jean Luc Page	Licence n°47273
	Marie-France Poiraton	Licence n°11252
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	José Perrot	Licence n°6570
	Jean Pierre Raymond	Licence n°12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Elisabeth Perrot	Licence n°6567
	Christian Isnard	Licence 210777
Juge de Faits	Bernard Prévot	Licence 111607
Commissaire Technique responsable	Serge Larquey	Licence n°8454
Commissaires Techniques adjoints	Aurélien Pinho	Licence n°259271
	Alexandre Bouron	Licence n°329549
	Jacky Fiorese	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François Cueille	
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François Fourcade	Licence n°8460
	Philippe Jean	Licence n°22816
Chargé des relations avec la presse	Laurent Clavault	Licence n°239250
Chronométreurs	Corinne Dufau	Licence n°3671
	Sylvie Sage-Perchez	Licence n°119114
	Laurent Lapouge	Licence n°13530
	Benoît Chevessier	Licence n°308406
	Pierre Baulouet	Licence n°326624
	Alain Sylvain	Licence n°234828
Classement CHRONOLIVE	Evelyne Péroche	Licence n°84527
	Sylvain Bergeron	Licence 50286
Speaker	Gérard Coeffe	Licence n°20530

**NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le « 12<sup>ème</sup> Rallye National des Monts de Blond » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025

- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques sera indiquée sur l'application SPORTITY ( MDB2025) après validation de la liste des engagés.

1.3.2. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier de chaque rallye, sauf en cas de force majeure accepté par les Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « **12ème Rallye National des Monts de Blond** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 28 Avril 2025 à minuit.

#### **3.1.10P.**

Compte tenu de l'organisation simultanée du « **12ème Rallye National Monts de Blond** » du « **10ème Rallye VHC Monts de Blond** » et du « **1er Rallye VHRS/VMRS** » le nombre total des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 900 € (x 2)
- Tarifs aux membres de l'ASA
  - Pilote ou copilote ASA 430 €
  - Equipage complet ASA 420 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits par chèque ou virement.

Les chèques ne seront déposés que le Lundi suivant le Rallye.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit courrier, mail ou SMS.

### **3.3 ORDRE DE DEPART**

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête

3.3.2 L'ordre de départ de la 2ème section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 «VAL D'ISSOIRE» pénalités non comprises.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée pendant l'épreuve à Mézières sur Issoire, selon les plans fournis à compter du 5 Mai 2025 (consultables sur l'application **SPORTITY Code (MDB2025)**).

**Aucune remorque ne sera autorisée dans le Parc d'Assistance.**

**4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif (à venir) au présent règlement particulier.

L'additif sera distribué et émarginé aux vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le « **12ème Rallye National des Monts de Blond** » représente un parcours de 211,6km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97,2 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 VAL D'ISSOIRE 7,8km

ES 2-4-6 BLOND VAULRY 14,84km

ES 3-5-7 NOUIC 14,96km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 .

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.7.1P.* L'ordre de départ de la 2ème section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « VAL D'ISSOIRE » pénalités non comprises

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON Conforme au règlement standard FFSA. Les concurrents ayant abandonné lors de la 1ère étape et ne souhaitant pas prendre le départ de la seconde étape doivent prévenir la Direction de Course dans les plus brefs délais.

#### ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 11 Mai sur le Podium d'arrivée.

Les primes ne seront attribuées que pour les classes (\*voir fin du règlement)

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime à la Classe				
1 et 2 partants	220			
3 à 5 partants	300			
6 à 8 partants	330	150		
9 à 15 partants	350	150	80	
Plus de 16 partants	350	150	80	50

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

**Les Pilotes Féminines** seront récompensées comme une « classe », mais non cumulable avec la prime de classe éventuelle (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants de 90 « Moderne » au minimum.

Si le nombre de partants est inférieur à 90, les primes seront au prorata du nombre de partants (Ex : 82 partants, 82% de la prime)

Si le nombre de partants moderne est inférieur à 60, il n'y aura pas de remise de primes.

Des coupes et ou trophées seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2026 sera offert :

- au 1<sup>er</sup> du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.